

ANNEE 2017

DELIBERATION N°

20170055

SEANCE PUBLIQUE DU 22 NOVEMBRE 2017

Date de convocation : 16/11/2017

Date d'affichage : ... *24.11.17* ... 2017

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 17

Vote : 17 (dont 2 procurations)
Pour : 14 (dont une procurations)
Abstention : 1 (Mme GAY)
Contre : 2
(M. SORHAITS & Mme VIGIER par
procurations)

Adopté à la majorité des voix

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-sept, le 22 novembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 16 novembre 2017, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Claude YAOUANC, Frédéric ETCHEGARAY, Hugues BIGÉ, Michel LAHORGUE, Philippe BIGOTEAU, Pierre SORHAITS, Michel KLISZ, Francis DAVRIL.

Mmes Chantal BONZON, Valérie RECARTE, Dominique GALLOT, Marie-Dominique GAY, Sophie DELETTRE, Annie UHALDEBORDE

Absents excusés : Mme Brigitte ETCHEVERRY (pouvoir à M. LAHORGUE), Mme Dominique VIGIER (pouvoir à M. SORHAITS), Mme Emmanuelle DALLET, M. Michel GOÑY.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**Objet : Retrait de la délibération n°20170041 du
25 septembre 2017, s'opposant à la pose des
compteurs communicants « Linky »**

Monsieur Le Maire rappelle qu'en date du 25 septembre 2017, le Conseil Municipal a délibéré pour affirmer son opposition à la pose des compteurs communicants « Linky » sur le territoire de la commune.

Dans le cadre du contrôle de légalité, Madame la sous-préfète, par courrier en date du 17 octobre 2017, reçu le 24 octobre 2017, fait remarquer que la délibération en question est entachée d'illégalité, et demande par conséquent au Conseil Municipal, de procéder à son retrait.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de retirer la délibération litigieuse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

APRES en avoir délibéré,

- **DECIDE** le retrait de la délibération n°20170041 du 25 septembre 2017 contre la pose des compteurs communicants « Linky ».

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY.



Transmis à Mme la Sous-Préfète de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le : *24/11/2017*